



Séance du 30 avril 2026

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présents : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Pour : Unanimité

Convocation du : 23 avril 2026  
Date d'affichage : 24 avril 2026

Acte rendu exécutoire par  
télétransmission en Préfecture du Nord  
le 06/05/2026 et publication du  
06/05/2026.

Délibération N° 04-26-21

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ VAN DE STEENE Corinne, M. FLUET Guillaume, Mme DUBERNARD Céline, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. BIENKOWSKI Renaud, MALECHA Sandrine, M. NIEUWLANDT Sébastien, Mme MICHEL-DUBOIS Fabienne, M. MASQUELEZ Eric, Mme CLAEYMAN LEON Isabelle (arrivée à 18h25), M. QUILLIOT Philippe, M. FAIVRE Benoît, Mme LEROY WOLOSZ Angélique, M. DERAMBURE David (arrivé à 18h25), M. FERET Alexis, M. FILLIERE Patrick, Mme RIOU Sandrine, M. ROBAK Eric, Mme PETIT Aline, Mme MULA Tiphaine, M. CUVELIER Nicolas, Mme BOIS Mathilde.

Absents excusés et représentés : Mmes DELEDICQUE Sylvie, DUMORTIER-WARTEL Caroline, M. COLLÉRIE Benoît.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

**CREATION DE POSTES POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER  
D'ACTIVITE POUR LES BESOINS DE SERVICES TECHNIQUES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les services techniques municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2027 en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Sur le rapport de Madame Céline DUBERNARD, maire-adjointe déléguée aux finances et aux ressources humaines, et après en avoir délibéré ;


**DECIDE à l'unanimité,**



- D'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels, qui assureront les fonctions d'agent polyvalent des services techniques, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois (01/05/2026 au 30/04/2027) en application de l'article L.332-23-2° du code précité.
- A ce titre, seront créés 3 postes d'adjoint technique (Catégorie C – filière technique) à temps complet.
- Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**La Secrétaire de séance,**  
  
**Magali CIESIELSKI.**

**Le Maire,**  
  
**Nadège BOURGHELLE-KOS.**

